



ville de
Valognes



SEMI MARATHON DE VALOGNES

4 AVRIL 2027



SEMI MARATHON
URBAIN



5 KM



COURSES JEUNES



normandiecouseapied.com



REGLEMENT SPORTIF

PREAMBULE

Le 24ème Semi-Marathon de Valognes (ci-après l'Évènement), organisé par LA VALOGNAISE ATHLETISME, a lieu le 04 avril 2027.

Cette épreuve pédestre est ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés à la FFA ou non
La manifestation a lieu en centre-ville de Valognes avec une arrivée à la place du Château.

Le « présent document » définit le règlement sportif de l'Évènement (ci-après le **Règlement**),

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur et/ou comme son représentant légal le cas échéant, notamment si ce participant ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

L'inscription à l'Évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent document.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le présent document à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toute modification s'appliquera immédiatement après avoir été notifiée par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée du présent document sur le site de l'Évènement. En cas de modification importante, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par e-mail à l'adresse renseignée sur *normandie courses à pied*

Le site d'inscription *normandiecouseapied*, par l'intermédiaire duquel vous effectuez votre commande, permet à des professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Elle n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Évènement.

I. LES PARCOURS

1) Le semi-marathon

Le parcours du semi-marathon est de **21,100 km**.

La distance est mesurée officiellement et validée par la FFA.

2) La course populaire

Le parcours de la course populaire est de **5 km**.

La distance est mesurée officiellement et validée par la FFA.

3) Les courses enfants

Le parcours de la course enfants pour les « éveils à poussins » est de **700 m**.

Les parcours de la course enfants pour les « benjamins-minimes » sont de :

- **1.4 km** pour les benjamins
- **2.1 km** pour les minimes

Les parcours se déroulent en plein cœur de Valognes sur des voies fermées à la circulation.

Néanmoins, pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant respecte, tout au long du parcours, la signalétique mise en place par l'Organisateur (barriérage, fléchage, rubalise, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière...) ainsi que les consignes données par les forces de l'ordre et par le personnel de sécurité de l'Organisateur. Après le passage du véhicule clôturant l'Evènement, les participants devront se conformer aux règles du Code de la route.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Des contrôles pourront être effectués durant l'Evènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de participation, notamment quant aux conditions d'âge et d'état de santé.

1.II.1. Conditions liées à l'âge

Pour participer à l'Evènement, le participant doit :

1) Le semi-marathon

Être né en 2009 au plus tard, soit de juniors à master.

2) La course populaire

Être né en 2011 au plus tard, soit cadet à partir de 16 ans.

3) Les courses enfant

➤ Course éveil à poussin :

Être né en 2016-2017.

➤ Course « benjamins-minimes »

Benjamins : être né en 2014-2015.

Minimes : être né en 2012-2013.

1.II.2. Pièce Justificative

L'Evènement est agréé par la Fédération Française d'Athlétisme (ci-après la **FFA**). Par conséquent, conformément aux règles édictées par la FFA et suivies par l'Organisateur, la participation est subordonnée à la présentation obligatoire de l'une des pièces justificatives suivantes (ci-après la **Pièce Justificative**) :

1) Le semi-marathon et la course populaire

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlétisme Compétition délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme

dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Préalablement à l'Évènement (et au maximum 15 (quinze) jours avant la date de l'Évènement), la Pièce Justificative doit être communiquée en format dématérialisé sur ***normandiecouseapied***.

Des contrôles d'authenticité des Pièces Justificatives étant susceptibles d'être effectués sur place, le participant devra obligatoirement pouvoir fournir la sienne lors du retrait de son dossard ou lors de l'Évènement.

Pour les mineurs, la signature de la personne exerçant l'autorité parentale est obligatoire.

2) Les courses enfants

Pour les mineurs, la signature de la personne exerçant l'autorité parentale est obligatoire

III. RETRAIT DES DOSSARDS

1.III.1. Retrait à la salle du château

1) Le semi-marathon et la course populaire

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié de la salle du château le samedi 03 avril entre 14h00 et 18h00 et le dimanche 04 avril entre 10h00 à 13h00.

Le dossard doit être retiré par le participant ou son représentant légal sur présentation des pièces suivantes :

- La convocation, envoyée par e-mail en amont de l'Évènement,
- La pièce d'identité officielle du participant, en cours de validité.

Au préalable, la Pièce Justificative du participant (Licence ou Numéro de PPS) doit avoir été enregistrée sur le tableau de bord participant sur ***normandiecouseapied***.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

2) Les courses enfants

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié de la salle du château le jour de l'évènement de 10h à 12h.

IV. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

1.IV.1. Modalités d'inscription

1) Le semi-marathon et course populaire

Les inscriptions à l'Évènement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription ***normandiecouseapied@gmail.com***, à partir du 01/10/2026 et jusqu'au 28/02/2027.

Toute personne souhaitant participer à l'Évènement (ou son représentant légal le cas échéant) accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de ***normandiecouseapied***. A cet effet, cette personne doit remplir un formulaire d'inscription à et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de Normandie Course à Pied et sa Politique de Confidentialité. Cette personne s'engage

à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Toute inscription à l'Évènement est personnelle.

Une bourse aux dossards sera mise en œuvre via la plateforme de Normandie Course à Pied.

Cinq cents dossards sont réservés aux détenteurs d'une licence FFA pour le semi-marathon jusqu'au 1^{er} novembre 2026.

A compter de cette date, les dossards non pourvus seront reversés sur la plateforme d'inscription.

Toute affectation de dossard est personnelle. Toute personne souhaitant rétrocéder son dossard à un tiers devra le faire via la plateforme de Normandie Course à Pied.

Le dossard devra être placé sur le ventre. Il sera nécessaire pour pouvoir accéder au sas de départ et devra demeurer entièrement lisible lors de l'Évènement, y compris en cas d'intempérie.

2) Les courses enfant

Les inscriptions se feront à la salle du château le jour de l'évènement.

1.IV.2. Horaires des courses

Courses	Enfants		Populaire	Semi-marathon
	Éveils - poussins	Benjamins- minimes		
Horaires	13h00	13h10	13h30	14h30

1.IV.3. Tarifs 2026

Afin de garantir la qualité et la sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

Courses	Enfant	Populaire	Semi-marathon
Tarifs	Gratuit	8.00 €	21 €

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription.

➤ Limitation du nombre d'inscriptions :

Semi-marathon : 1000 (dont 500 réservés aux licenciés FFA)

Course populaire : 500

Course enfant : pas de limite

V. **JURY OFFICIEL – CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT – SAS DEPART – RAVITAILLEMENT – ASSISTANCE**

1.V.1. Jury officiel

Le jury officiel est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel,

assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la FFA.

1.V.2. Chronométrage et classement

L'Évènement est chronométré. Une puce électronique sous forme de bandelette sera collée sur le dossard de chaque participant. Celle-ci sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité. Un participant n'empruntant pas le parcours, délimité par l'Organisateur par des moyens humains et/ou matériels, ou franchissant la ligne d'arrivée sans son dossard pucé, ne pourra être classé à l'arrivée.

1.V.3. Ravitaillement

Chaque participant aura accès aux ravitaillements installés tous les 5 (cinq) kilomètres environ et après la ligne d'arrivée.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout désagrément ou dommage résultant de l'absence de contenant personnel d'un participant.

VI. RECOMPENSES

Une dotation sera attribuée aux cinq premiers de chaque course toutes catégories confondues en respectant la parité homme/femme.

Le règlement des récompenses se fera exclusivement par chèque et après les résultats d'éventuels contrôle anti-dopage.

VII. SERVICES GENERAUX

Le service médical est assuré par le prestataire médical de l'Organisateur et/ou, le cas échéant, par une association agréée de sécurité civile, qui peuvent décider d'écarter un participant de l'Évènement pour des raisons médicales. Vous autorisez tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état du participant en cas d'incident.

En aucun cas la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir le parcours ou écarté de l'Évènement suite à une décision prise par ces services généraux.

VIII. ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES

Sauf en cas de blessure, tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès d'un membre de l'organisation qui invalidera définitivement son dossard.

➤ Le semi-marathon

Les participants disposeront d'un temps maximum de 2h45 à compter du dernier participant franchissant la ligne de départ pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Tout participant excédant ce temps maximum ou dépassé par le dispositif de fin d'épreuve, composé de véhicules de l'Organisateur, sera considéré comme hors délai et sera donc écarté de l'Évènement et ne sera pas classé. Il devra alors circuler sous sa propre responsabilité, sans assistance sous quelque forme que ce soit de l'Organisateur (assistance médicale, ravitaillement...) et en se conformant aux règles de circulation du Code de la route.

IX. ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

X. UTILISATION D'IMAGES

1.X.1. Image du participant :

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation sous toute forme (photo, vidéo, dessin...), sur tout support existant ou à venir (affiches, flyers, bannières web...), sur tout canal de communication existant ou à venir (site officiel de l'Evènement, pages officielles de l'Evènement sur Twitter, Facebook, Instagram...), en tout format, dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, vous autorisez expressément l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération ou indemnité d'aucune sorte, les nom, voix, photos/vidéos, et plus généralement la prestation sportive du participant dans le cadre de l'Evènement, pour une durée ne pouvant excéder 10 (dix) années (pour les participants majeurs) et 5 (cinq) années (pour les participants mineurs) suivant la date de l'Evènement. A ce titre, vous autorisez expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Evènement des sous-licences d'exploitation de l'Image pour une exploitation publicitaire et/ou commerciale.

1.X.2. Images de l'Evènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement, par le participant, captée(s) à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

XI. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou d'exclure de l'Evènement les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

XII. MODIFICATION – REPORT – INTERRUPTION – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement, d'arrêter l'Evènement en cours ou de l'annuler sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

XIII. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom et numéro de dossard du participant, adressée au siège de l'Organisateur par e-mail à l'adresse lavalognaiseathlétisme@gmail.com ou par courrier à l'adresse suivante :

La Valognaise Athlétisme
Rue du Stade
50700 VALOGNES